Prescriptions et proscriptions

La mode des prénoms est souvent contingente à l'actualité, et elle devrait s'inspirer normalement des acteurs les plus renommés et les plus recommandables de la scène mondiale. Seulement, il arrive souvent que le choix du prénom du nouveau-né soit dicté par d'autres considérations, d'autres motivations plus ou moins avouables. Après les attentats du 11 Septembre 2001, les Arabes horrifiés étaient prêts à mettre Ben Laden en charpie, du moins sous le coup de l'émotion. Puis cédant à l'habitude, ils ont entrepris de se débarrasser progressivement du poids trop lourd de la mauvaise conscience en proclamant leur innocence. A coups de serments emphatiques et à rallonges, comme ceux enseignés dans les meilleures écoles du monde, les nôtres, les Arabes ont décrété que l'Islam n'avait rien à voir avec le terrorisme. Ce qui est vrai, du moins en partie, encore fallait-il y penser et se dédouaner en se réfugiant derrière le paravent d'une religion qui a décidément trop d'avocats nommés d'office. Le raisonnement est extrêmement simple : je suis un musulman pas trop méchant, mais je trouve juste qu'on lapide la femme adultère et qu'on égorge les intellectuels laïques. Comme je ne suis pas un homme d'action, mais de conviction, ce sont d'autres qui tuent à ma place. Mais comme ma religion m'interdit de tuer des innocents, je condamne le terrorisme du bout des lèvres, tout en lui cherchant des justificatifs. Ces derniers sont nombreux et disponibles à tout moment de la journée : Palestine, Afghanistan, Irak, non-jeûneurs, etc.

Comme les Américains, Israël et les tyrans font de leur mieux pour lui donner bonne conscience, notre Arabe se précipite, au premier nouveau-né, vers la mairie pour le prénommer Oussama. Le regard approbateur du préposé communal (1) à l'état civil suffit à le combler de bonheur. Et si vous insistez pour savoir si c'est par admiration pour Ben Laden qu'il a choisi ce prénom, il vous répondra, instruit par son imam, et sur un ton docte que c'est Oussama Ibn Zayd (compagnon et fils de compagnon du Prophète). Ce n'est tout de même pas de sa faute si le chef d'Al-Qaïda s'appelle Oussama ! Un bref regard sur le registre vous apprendra qu'il y a eu un Saddam en 2007 et que l'un de ses petits frères avait été appelé Hussein en 1991. Après tout, le despote irakien n'avait massacré que des chiites et des Kurdes qui n'avaient rien à voir avec nous, comme dirait Tahar, fils de Aïcha et descendant indigne de Dihya (2) sans doute. Ce n'est pas la première fois que notre homme se réjouit de la mort de son aïeule supposée, mais dans ce contexte, et conjuguée à la charge gratuite contre Mammeri, la sortie est malvenue, voire suspecte. Il y a comme ça des hommes qui devraient refuser de vivre trop longtemps, de peur de tenir des propos qui terniraient à jamais leur réputation. Encore un «Ben» qui aurait dû mettre sa langue de bois au feu !

Et puis, comment demander à des hommes plongés dans ce contexte de «Versets de l'épée» d'avoir un comportement qu'ils n'ont jamais eu au temps où l'Etat se piquait de laïcité ? Dans un tel climat, il est tout à fait normal de voir fleurir sur les registres des prénoms comme Oussama et de voir des délinquants s'emparer de patronymes tombés en désuétude. Cependant qu'il y a des prénoms qui inspirent désormais la phobie des parents de nouveaux-nés, qui les effacent impitoyablement de leurs tablettes. Ainsi, le quotidien national *Al-Fadjr* rapporte le cas des Tunisiens qui n'utilisent plus les prénoms de Zine Al-Abidine (Splendeur des croyants) et de Leïla, respectivement président déchu et épouse de président déchu. Depuis la chute du régime, aucune maternité, aucun service d'état civil n'ont enregistré ces deux prénoms, naguère en tête de la liste des prénoms les plus utilisés dans le pays. Aujourd'hui, aucun Tunisien ne s'enhardit à donner ces prénoms à ses nouveaux-nés, de peur d'en faire des objets de risée et les cibles d'injures. «Les Arabes avaient coutume de donner à leurs enfants les prénoms de leurs dirigeants et des personnalités les plus marquantes, note *Al-Fadjr*. Mais le comportement actuel des nouveaux parents est un camouflet supplémentaire pour les responsables détrônés». Voilà un jeu auquel tous les Algériens devraient se livrer dès maintenant : deviner quels seront les prénoms qui seront bannis de leur état civil dans quelques années.

Signe des temps, l'Egypte est aussi tentée de se vacciner contre les atteintes de certains prénoms comme Moubarak ou Suzanne. Jadis adulés et portés par tout nouveau-né que son père vouait à un avenir prometteur, Moubarak et Suzanne ne sont plus apparus sur les listes d'état civil depuis la révolution du 25 janvier. Le président et la première dame de l'Egypte qui ont connu tous les honneurs passent aujourd'hui sous les fourches caudines d'un système judiciaire, naguère accommodant et docile. Toutefois, la révolution égyptienne risque de voir une tyrannie remplacée par une autre, comme le craint l'écrivain Ala Aswani. Dans la chronique qu'il publie régulièrement dans le quotidien *Al-Misri Alyoum,* il s'élève contre l'extrémisme religieux qui menace l'avenir démocratique de l'Egypte. Il dénonce aussi bien l'intolérance du mouvement des Frères musulmans que la réaction du clergé copte qui veut se transformer en parti politique. «La seule solution pour mettre fin à l'intolérance est celle d'un Etat séculier (laïque), dans lequel la religion n'organiserait pas les droits politiques. L'Etat de droit qui reconnaîtrait ceux de tous les citoyens sans distinction de couleur, d'ethnie, ou de religion. L'État laïque n'est ni athée ni adversaire de la religion, mais il respecte les religions de tous les citoyens, sans favoritisme ni parti-pris (…) L'avenir démocratique de l'Egypte ne peut se réaliser qu'à l'ombre d'un Etat laïque. Les expériences des Etats religieux comme en Arabie saoudite, en Iran, ou au Soudan, montrent clairement que l'exercice du pouvoir, au nom de la religion, mène toujours à l'intolérance, au sectarisme et à la tyrannie. Les islamistes égyptiens ont le droit d'exprimer leurs idées politiques, comme tous les autres citoyens, mais ils n'ont pas le droit de monopoliser la parole au nom de la religion. Tout comme il ne leur est pas permis de traiter ceux qui n'ont pas la même opinion qu'eux d'apostats ou d'ennemis de la religion.» Pour peu qu'il suive les débats en cours actuellement chez nous, Ala Aswani n'aurait pas seulement des sujets d'inquiétude, mais de bonnes raisons de désespérer !

Par Ahmed Halli
halliahmed@hotmail.com

A. H.

(1) Je rappelle incidemment, et pour la dernière fois, à l'employé communal qui s'obstine à retranscrire le «H» de mon nom en «hâ», glottale fricative, que je suis et demeure au «Ha», fricative pharyngale sourde. Celle-ci vient en sixième position, juste après le «Djim», et bien avant ce «Hâ» importun qui me fait douter de la perspicacité de ces fonctionnaires.

(2) Décidément, il y en a qui vieillissent très mal. J'ai connu jadis un Tahar Ben Aïcha caustique, brillant et jubilatoire. Je découvre aujourd'hui un homme qui raconte n'importe quoi pour ne pas être pris au sérieux. Et c'est sérieusement grave pour que je sois tenté de faire passer mon figuier bien avant son palmier.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com
hlaalam@gmail.com

De la différence fondamentale entre un général à la retraite et un civil en retraite anticipée !

Mohamed Ali Boughazi, conseiller d'Abdekka et membre de l'Instance de consultations : «Il ne faut pas nous confondre avec la CDN»

T'inquiète ! Y a aucun risque de confusion possible !

La question est sur toutes les bouches cousues de fil vert : Nezzar a-t-il parlé en son nom ou au nom de l'armée ? Si Khaled exprimait-il l'opinion et la position de l'institution militaire ou alors n'a-t-il finalement rendu publics que de vagues états d'âme personnels, de son âme à lui, bien à lui, qu'il ne partage pas en réseau avec ses anciens collègues, ses compagnons et qu'on a eu la gentillesse de lui demander de venir tout de même exposer ? Pour reprendre une expression chère aux Algériens, l'intervention de Nezzar constitue-t-elle un acte isolé ou une option de groupe ? Allez ! Je ne vais pas jouer plus longtemps avec vos nerfs. Je n'ai pas de réponse à cette question. Je ne sais fichtrement pas si Nezzar était «mandaté» ou non par l'institution dont il est aujourd'hui officiellement retraité pour déposer sous le nez de l'Oncle Ben sa feuille de route. Et très franchement, depuis l'épisode de 2004, ce genre d'interrogations m'interpelle de moins en moins, ne m'intéresse que très très vaguement. Par contre, je constate amusé qu'il aura suffi qu'un Nezzar s'invite dans le Palais, y déambulât deux heures durant tout en parlant à voix haute, pour que tout le sérail soit en émoi. Pourquoi ça m'amuse ? Tout simplement parce qu'en deux heures de temps, chrono en main, Nezzar a détruit, laminé, écrasé, réduit en miettes, désintégré les velléités d'Abdekka d'écarter les Janviéristes de la première sphère d'influence. Voilà un Président qui dit avoir livré bataille contre une clique de généraux dont certains accusés carrément de pratiques mafieuses, qui affirme que c'est à lui et à lui seul d'animer la vie politique du pays, et boum badaboum ! Un vieux général à la retraite se pointe chez le civil, et toute la Maison Algérie ne parle plus que du général, oubliant du coup que le civil était en représentation timide à Deauville, il y a quelques heures à peine. Mon Dieu ! Qu'avez-vous fait à mon général ? En deux fois soixante minutes, vous nous avez fait revenir à février 1999 ! Remarquez, je serais le dernier à m'en plaindre ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue.

H. L.